



**Cécile UNTERMAIER**

**Députée de Saône-et-Loire**

*Vice-présidente de la Commission des Lois Constitutionnelles,  
de la législation et de l'administration générale de la République  
Groupe Socialistes et apparentés*

**Boris VALLAUD**

**Député des Landes**

*Président du groupe Socialistes et apparentés*

Paris, le 3 octobre 2023

Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice  
Ministère de la Justice  
13, Place Vendôme  
75001 PARIS

Objet : Situation du corps des greffiers des services judiciaires

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Depuis cet été, le corps des greffiers des services judiciaires fait entendre son mécontentement quant à la situation de la profession. Des mouvements de cette nature sont rares chez les greffiers, ces derniers ayant conscience que cela ne peut que préjudicier aux justiciables et impacter fortement une partie de leur travail. Cette initiative en dit long sur le malaise ressenti par la profession depuis des années. Le rapport des États généraux de la justice détaille d'ailleurs ce sentiment de perte de sens : « *Du côté des agents des greffes, les indicateurs témoignent d'un réel mal-être, en même temps sans doute que d'un déficit de management : on constate ainsi un taux d'absentéisme anormalement élevé, de près de 9 %, au niveau des services judiciaires, contre 5 % sur l'ensemble du ministère de la justice. Entre 2015 et 2019, les demandes de détachement des greffiers ont augmenté de plus de 400 %, pour des départs notamment en préfecture où ils sont mieux payés et travaillent dans de meilleures conditions* »

Le groupe Socialistes et apparentés à l'Assemblée nationale s'est emparé de ce sujet lors de l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice 2023-2027 et a fait état de l'inquiétude de la profession concernant l'évolution de sa situation tant du point de vue statutaire (avancement dans la carrière), que du point de vue salarial (grille indiciaire).

Deux amendements ont ainsi été déposés. Le premier demandait au Gouvernement de lancer une réflexion sur la revalorisation de la fonction de greffier et le relèvement de cette dernière en catégorie A. Le second, dans le cadre de la réorganisation de l'équipe autour du magistrat, précisait que les nouveaux attachés de justice pouvaient être issus du corps des greffiers, la collégialité autour du magistrat ne pouvant se faire sans les greffiers, au regard de leur expertise reconnue.

Les amendements ont été rejetés, mais vous vous êtes engagé devant la représentation nationale à mener un travail de fond avec les représentants de la profession. Vous avez donc annoncé qu'un accord de méthode avait été signé le 13 juillet dernier par toutes les organisations syndicales, fixant ainsi un cadre de négociation, tout en laissant les différentes solutions ouvertes – grille indiciaire et/ou évolution statutaire. Ces négociations devraient arriver à leur terme vendredi 6 octobre.

Par cette lettre, nous réaffirmons avec force notre soutien à la revalorisation statutaire et salariale des greffiers en catégorie A, en cohérence avec la promesse qui leur a été faite à Dijon en 2021. Une telle mesure s'impose pour conforter cette profession indispensable à l'œuvre de justice.

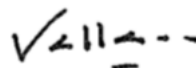
Aussi, les députés de groupe Socialistes et apparentés vous demandent de concrétiser la promesse de revalorisation du statut en catégorie A et de la grille indiciaire, à l'occasion des négociations actuellement menées.

Restant à votre disposition, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, l'expression de notre haute considération.

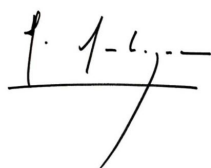
Cécile UNTERMAIER



Boris VALLAUD



Hervé SAULIGNAC



Marietta KARAMANLI



Roger VICOT

